

**ACTE CONSTATANT L'ABSENCE D'OPPOSITION DANS LE CADRE
DE L'OPERATION DE
REDUCTION DE CAPITAL DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DE LA SOCIETE CSP CONSEIL**

A- EXPOSE

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la société CSP CONSEIL, en date du 4 avril 2025, les associés ont décidé la réduction du capital social de la Société par voie d'annulation de 400 000 parts sociales de 0,98 € chacune de valeur nominale.

La collectivité des associés a consécutivement décidé une modification corrélative des statuts sociaux.

Dans le cadre de la décision concernant la réduction de capital, la collectivité des associés a décidé que l'opération prendrait effet conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

En effet, les opérations de réduction de capital ne peuvent commencer par principe avant la fin de ce délai d'opposition, qui est de 30 jours à compter de la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la délibération des associés.

Ce dépôt étant intervenu le 7 avril 2025, comme en atteste le récépissé de dépôt établi par le Greffier du Tribunal des Activités Economiques de PARIS qui figure en annexe I et aucune opposition n'étant intervenue dans le délai légal ainsi qu'il ressort du certificat de non-opposition établi par le Greffier du Tribunal de commerce de PARIS le 13 mai 2025 et figurant en annexe II, il convenait, par conséquent, de constater la réalisation définitive de l'opération de réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la société.

Le délai d'opposition des créanciers ayant pris fin le 7 mai 2025, la réduction de capital prend effet à cette date.

Ceci exposé il a été déclaré ce qui suit :

B- DECLARATION

ARTICLE UNIQUE

Le soussigné déclare qu'est définitivement réalisée l'opération de réduction du capital social visée dans le procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte de la société CSP CONSEIL en date du 4 avril 2025, et figurant en annexe III, avec date d'effet au 7 mai 2025, date de fin du délai d'opposition des créanciers.

Ainsi, le capital social de la société CSP CONSEIL est réduit de 392.000 €, passant de 1.800.503,04 € à 1.408.503,04 €.

Le 24-sept.-2025

Monsieur Brice TEINTURIER
Gérant

Brice TEINTURIER